

Gien, ma Ville



À vos côtés...

■ Le centre de vaccination

La Mairie a répondu à la demande de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé pour ouvrir un centre de vaccination contre la Covid-19, le 12 janvier 2021.

Les médecins et les infirmiers du Giennois se sont mobilisés et, de son côté, la Municipalité a mis à disposition la salle polyvalente Cuiry ainsi que le personnel administratif pour être en ordre de marche à partir du lundi 18 janvier 2021. D'abord réservée au plus de 75 ans puis aux personnes vulnérables, la campagne de vaccination a également bénéficié aux professionnels de santé. Elle devrait se poursuivre jusqu'à ce que tous les publics prioritaires aient obtenu la seconde injection.

L'équipe municipale n'est pas décisionnaire, l'organisation de la vaccination et les rendez-vous dépendent des doses de vaccin mises à disposition du centre.

La prise de rendez-vous est obligatoire :

- par téléphone : 08 05 02 14 00
- via le site Doctolib
- il est impossible de prendre RDV sur place

Le formulaire à remplir est disponible en ligne, sur le site giennois.fr et sur place.

En cas de difficultés, renseignements : 02 38 29 32 75

Malgré les aléas de livraison et d'utilisation des vaccins, les médecins, les infirmières, certains retraités, le personnel municipal et les élus de la Communauté des Communes Giennoises se sont adaptés. Nous les remercions tous pour la qualité de leur accueil qui a été très apprécié par des personnes qui avaient parfois beaucoup attendu ou venaient de loin.





Chère Giennoise, Chère Arrablésienne,
Cher Giennois, Cher Arrablésien,

<i>Dans l'actu</i>	<i>p 4</i>
<i>Voirie</i>	<i>p 12</i>
<i>Dans le rétro</i>	<i>p 13</i>
<i>Dossier : budget 2021</i>	<i>p 16</i>
<i>Expression de l'opposition</i>	<i>p 22</i>
<i>Agenda</i>	<i>p 23</i>

Persévérance et combativité. Comment ne pas être impressionné par l'endurance des professionnels de la santé face aux vagues de contamination successives, aux progrès accomplis dans le traitement des cas déclarés et dans la prévention de la contagion ? Comment ne pas se réjouir de la pugnacité de nos entrepreneurs qui trouvent des solutions pour réinventer leur activité ? Comment ne pas s'enorgueillir de la solidarité qui se diversifie face à l'adversité, qui ne faiblit pas malgré la durée ?

La crise se métamorphose par à-coups. Elle nous éprouve, durement. Mais collectivement, nous tenons. Elle nous contraint à la prudence, pas au renoncement.

Ce numéro arrive un peu en retard dans vos foyers, parce que nous souhaitons vous présenter le budget primitif 2021. Il a été débattu, adapté à plusieurs reprises, au fil des réunions de commissions et de plénières avant d'être voté le 10 février. Ce budget tient compte à la fois de la baisse probable des recettes et des besoins constants et nouveaux de la population. Il pose les jalons d'un projet pour le territoire fondé sur son patrimoine naturel et bâti, son tissu associatif, ses acteurs économiques ainsi que la légitime

aspiration des habitants au bien vivre ensemble. Un projet soucieux de l'avenir de sa jeunesse comme de la sérénité de ses aînés, se doit de maintenir des services de qualité et de proximité. Si nous n'avons pas les moyens d'ambitions déraisonnables, nous avons la volonté d'obtenir des résultats de progrès concrets pour les Giennois et les Arrablésiens.

L'ardeur de nos partenaires locaux et des services ne faiblit pas dans la préparation de belles manifestations sportives ou culturelles, toujours festives et gratuites. Le festival de pétanque et le festival des arts de la rue en juillet puis le comice agricole et les samedis sur les quais seront des moments de partage, de rencontres et de découvertes tant pour les Giennois et les Arrablésiens que pour nos visiteurs, que nous souhaitons toujours plus nombreux.

Le printemps est toujours le temps du renouveau, à nous, tous ensemble, de lui faire tenir ses promesses.

Francis Cammal
Maire de Gien

Gien, ma Ville
Journal d'informations municipales
#3 - avril 2021

Directeur de la publication : M. Francis Cammal
Responsable de la rédaction : Mme Cécile Cachan
Conception : service Communication
Impression : Imprimerie Centrale - Gien
Tirage : 8200 ex
N° ISSN : en cours d'enregistrement

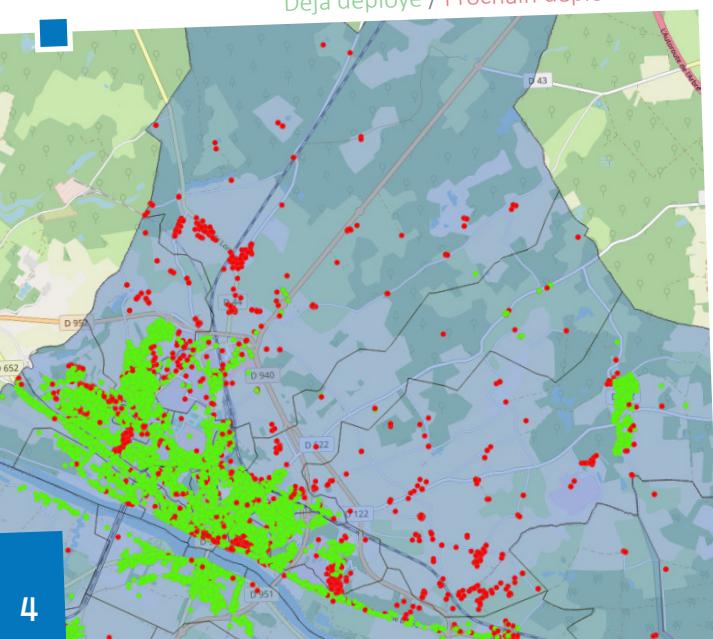
Crédits photos :
Ville de Gien, Smictom, Pixabay, Lysseo, Ecmo

■ Fin du déploiement de la fibre à Gien

Il sera possible d'accéder au réseau de fibre à l'abonné ou FTTH partout à Gien d'ici la fin de l'été 2021. Tandis que l'ADSL propose un débit entre 20 et 100 mégabits, la FTTH en assure 1000.

1374 logements restaient à desservir en janvier 2021. Un réseau aérien est en cours d'installation pour atteindre les écarts. Des propriétaires d'immeuble collectif n'ont pu être identifiés, d'autres n'ont pas retourné la convention autorisant le raccordement à Loiret THD.

Déjà déployé / Prochain déploiement

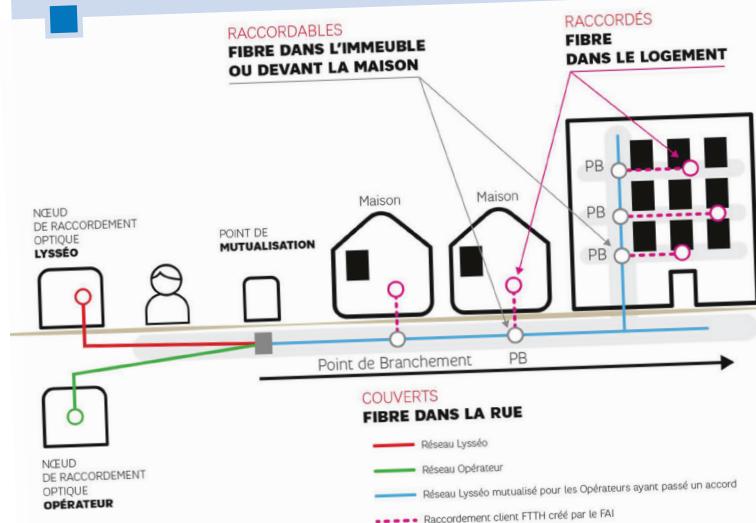


■ Ce qu'il vous reste à faire

Si vous êtes propriétaire d'un habitat collectif, il vous faut soit vous faire connaître auprès de Loiret THD pour être raccordé au point de branchement, soit retourner les deux exemplaires de la convention qui vous ont été adressés à LOIRET THD, Direction des Opérations Patrimoine FTTH, Monsieur Sébastien POURIAS, 124 Boulevard de Verdun, 92400 COURBEVOIE. Tant que la convention d'immeuble n'aura pas été reçue, les occupants des logements ne pourront commander d'abonnement auprès des opérateurs Orange ou SFR.

Si vous êtes propriétaire d'un habitat individuel ou occupant d'un logement dans un immeuble collectif, vérifiez votre éligibilité à la fibre (<https://lysseo.fr/test-deligibilite>) puis contactez un opérateur pour vous abonner. Il commandera la desserte de votre logement par l'installation d'une prise terminale optique.

Le raccordement et l'installation de la prise terminale sont pris en charge par le Département du Loiret et l'opérateur, vous ne paierez donc que l'abonnement.



■ Les ASVP équestres

Les patrouilles à cheval s'effectuent à temps complet pendant la période estivale et à mi-temps pendant la saison hivernale. Avec Titan d'Authon et Vario des Noyers, les ASVP équestres sont chargés :

- De la surveillance des parcs et des chemins
- Des contacts avec les usagers isolés
- Des constats des incivilités (brûlage de déchets, insalubrité, stationnement, baignades ou barbecues non autorisés)
- Des remontées d'informations lors des échanges avec la population
- Des sorties d'école
- Des signalements des arbres et/ou branches tombés.

La brigade équestre est en constante relation avec le central, les patrouilles pédestres et véhiculées par radio pour d'éventuelles interventions ou demandes de renfort. Les cavaliers ont l'avantage, par leur position haute, d'avoir un champ de vision plus étendu qu'un agent en véhicule ou à pied. Ainsi, dans le cadre de la surveillance générale du domaine public, le cheval est un outil supplémentaire et complémentaire pour la tranquillité publique. Il peut aller là où ne peut pas se rendre une voiture, dans les broussailles et les routes impraticables. Le cheval est aussi utilisé comme médiateur entre le policier et l'administré.



■ Réouverture au public du poste de la Police municipale.

Pour déposer plainte, faire part de vos doléances, déclarer votre chien dangereux ou vous inscrire à l'opération tranquillité vacances, rendez-vous au poste de police municipale : 2 rue Victor Hugo.
Mercredi et samedi matin de 8h30 à 12h.
Vendredi après-midi de 13h30 à 17h.
Tél : 02 38 67 21 84

■ La place Jean Jaurès en zone bleue jusqu'au 15 mai 2021.

Les 18 places de stationnement dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite favorisent l'accessibilité aux commerces du centre-ville. La place sera rendue aux piétons et aux animations pour la saison estivale.



■ Les élections régionales et départementales se tiendront probablement les 13 et 20 juin 2021.

L'Assemblée nationale a, le 9 février 2021, adopté le projet de loi de report de ces scrutins qui devaient initialement se tenir en mars. Le mandat des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des membres de l'Assemblée de Corse et des conseillers aux assemblées de Guyane et de Martinique, élus en juin 2021, prendra fin en mars 2028

■ Les délais d'inscription sur la liste électorale

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (soit le 7 mai 2021, pour les prochaines élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021). Dans certaines situations (militaires, fonctionnaires, acquisition de la nationalité française...), ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin (soit le 13 juin 2021). Vous pouvez vérifier votre inscription via la liste électorale de votre domicile actuel : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Vous pouvez vous inscrire sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396 ou à l'Espace Gonat, rue de l'Ancien Hôtel Dieu à Gien (du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h, vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30 et samedi : 8h30-12h) 02 38 05 11 92. Il vous sera demandé une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom.

■ Voter par procuration

Un électeur absent ou empêché le jour d'une élection peut voter par procuration. L'électeur « absent » (mandant) choisit une personne qui vote à sa place (mandataire). Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent.

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter en personne :

- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile,
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire, fournir un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Il peut choisir soit d'utiliser le formulaire disponible sur internet (il faut le remplir et l'imprimer, puis le remettre en personne à la gendarmerie, au commissariat, au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par arrêté préfectoral), soit de remplir à la main le formulaire papier disponible à la gendarmerie, à la police, au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par arrêté préfectoral.

En vertu de la loi n° 2021-191, pour les élections de juin 2021, chaque mandataire pourra disposer de deux procurations, y compris lorsque ces procurations sont établies en France. Au sein du bureau de vote, des équipements de protection adaptés seront mis à la disposition des électeurs qui n'en possèdent pas et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin.

■ Ne restez pas seul

Confinés, déconfinés ou reconfinés, nous sommes tous perturbés dans nos repères. Le mal-être s'exprime de façons diverses. Mais des professionnels et des bénévoles sont à notre écoute pour chercher des solutions.

■ Pôle social Docteur Pierre Charles

Tél : 02 38 05 16 50

10 rue des Tulipes - 45500 - Gien

- CCAS de Gien : 02 38 05 16 50
- Point d'accès au Droit : 02 38 37 11 36
- CPEF* : 02 38 05 16 55

■ Lutte contre les addictions

- Addiction Alcool Vie libre : 06 13 71 40 31
- Consultations jeunes consommateurs : 06 28 43 40 44
- Drogues info service : 0 800 231 313 ou 01 20 231 313
- Ecoute alcool : 0 811 913 030 (prix appel local)

■ Aides aux victimes

- Aide aux victimes du Loiret : 02 38 62 31 62
- Enfance maltraitée : 119 (gratuit, 24h/24)
- Non au harcèlement : 30 20
- SOS-Viols femme informations : 0 800 059 595 (anonyme et gratuit)
- Violences conjugales : 39 19
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Loiret : 02 38 77 02 33 (le matin)
- Médiation familiale : 02 38 76 02 87

■ Associations caritatives, banques alimentaires :

Fraternité giennoise : distribution le mardi de 13h30 à 15h00. Pour les nouvelles inscriptions, constitution des dossiers auprès des CCAS des communes.

Tél : 02 38 37 18 75 (le matin uniquement) - 2 Rue Paulin-Enfert - 45500 - Gien

Secours solidarité du Giennois : distribution le lundi à partir de 13h30 avec participation financière du bénéficiaire au regard de la situation du foyer.

Tél : 06.42.78.85.21 / mail : solidarite.giennoise@sfr.fr
2 rue Paulin-Enfert - 45500 - Gien

Secours populaire : distribution le mercredi à Gien de 9h à 16h. Inscription le mercredi matin, présenter les justificatifs de dépenses et de recettes du foyer.

Tél : 02 38 67 55 48

Restos du cœur : distribution le mardi de 9h à 14h. Toutes les personnes peuvent se présenter les jours de distribution pour procéder à leur inscription.

Tél : 02 38 38 10 09 (les jours d'ouverture)
30 rue Paul-Bert - 45500 - Gien

Secours catholique : permanence le mardi de 10h à 12h. Tél : 02 38 67 46 39

Rue des Vanneaux - 45500 - Gien

■ Urgences

- Suicide écoute 01 45 39 40 00 (24h/24)
- Urgences sociales, hébergement d'urgence 115
- SAMU 15 / Police secours 17 / Pompiers 18

■ Santé

- Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

Tél : 02 38 29 40 40

- Sida info service : 0 800 840 800

- Écoute, sexualité, contraception : 0 800 803 803 (n° vert)

- Fil santé jeunes : 32 24

- Info IVG : 01 47 00 18 66

■ Besoin de parler

- Croix Rouge écoute : 0 800 858 858 (gratuit et anonyme)

- Lieu d'accueil et d'écoute du Loiret : 02 38 52 10 10

- Psychologues de l'hôpital d'Orléans, spécialisés dans l'accompagnement à la parentalité : 02 38 51 44 44

- Soutien psychologique centre Georges Daumézou : 02 38 60 59 29 (24h/24)

- Outil d'aide psychologique du Centre régional hospitalier d'Orléans. site internet : <https://www.chr-orleans.fr/chr-orleans/outils-daide-psychologique-covid19#node-1430>

■ Pour nos aînés :

À partir de 70 ans, il vous est proposé de vous faire connaître en renseignant le formulaire ci-dessous. Il peut être adressé par la poste à la Mairie de Gien, Centre administratif, 3 chemin de Montfort, 45500 GIEN. Il peut aussi être déposé dans un service municipal : centre administratif chemin de Montfort, service état civil à l'Espace Gonat rue de l'Ancien Hôtel Dieu ou au pôle social Docteur Pierre Charles, rue des Tulipes. Pour les personnes qui ne pourraient se déplacer, l'agent du pôle social procédera à l'enregistrement de leur demande par téléphone au 02.38.05.16.50.

Gien
ma ville

■ Pour nos aînés :

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Nombre de personnes au foyer : _____

Je souhaite être contacté(e) par téléphone en cas d'événements particuliers (canicule, crise sanitaire...)

Je souhaite être informé(e) sur le portage de repas à domicile

Je souhaite être contacté(e) pour le prêt de livres à domicile

De quoi auriez-vous besoin :

Dans l'actu pages vertes

■ Trier, c'est bien mais bien trier, c'est encore mieux

Les usagers du SMICTOM sont à un taux de 25% de refus de tri pour les emballages légers, ce qui a entraîné une dépense de plus de 41 000 € en 2019, en plus d'aller dans l'Yonne pour revenir à l'usine d'incinération. Ces refus de tri issus des sacs jaunes concernent des restes de repas, des bouteilles de verre, de la vaisselle et également du papier.

EMBALLAGES

Carton - Métal - Plastique - Kraft

bac jaune



LES INTERDITS

plastiques fins (sacs plastiques, blisters, pots de crème, pots de yaourts) et polystyrène (barquettes)

TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT

Journaux, magazines, prospectus, courriers, livres, cahiers

bac bleu



■ Le recyclage, un autre bon réflexe pour la planète

Recycler les piles, les ampoules et leurs petits électroménagers en les déposant dans les points de collecte des grandes surfaces ou dans nos déchetteries du SMICTOM, permet de réduire la pollution et d'économiser des matières premières parfois rares. D'ailleurs dans les déchetteries d'Arrabloy ou de Poilly, beaucoup d'objets (petits mobiliers, vêtements, jouets, vélos, etc.) sont jetés dans la benne tout-venant alors qu'ils pourraient être directement apportés dans une ressourcerie, comme à VNR (Valorisons nos ressources) à Gien, 2 rue de la Bosserie (ancien magasin Atlas).

Tél : 06 12 93 11 10.

■ Rétablissement de l'alignement avenue Lloyd Georges avec un tulipier



■ Tulipier de Virginie en automne et au printemps



■ La lutte contre les frelons asiatiques peut débuter dès le mois de février mais il est encore temps

La destruction des nids d'insectes, comme ceux de guêpes ou de frelons communs reste à la charge du particulier sur le domaine privé. Il est conseillé de faire appel à une entreprise privée pour la destruction.

Dès la fin du mois de février, nous pouvons, pour préserver l'écosystème, aider les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique en posant des pièges. Piéger une reine à la fin de l'hiver et au printemps réduit le nombre de nids.

C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde.

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide. L'appât doit être le plus sélectif possible : le but est de piéger autant que possible seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles.

Le plus efficace se compose de :

- un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur ;
- un demi-volume de bière brune ;
- un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour. Noyez les frelons piégés avant de renouveler l'appât.

■ Fabriquer son piège à frelons



■ Réouverture au public d'un cheminement

Après les chantiers en partenariat avec la MFR, un chemin piéton est rétabli avenue de Chantemerle (au droit de l'IME) vers la rue Maurice Genevoix, ce qui permet de rejoindre la route de Briare.

L'entretien de l'espace boisé protégé sera assuré par des moutons et des chèvres. L'éco-pâturage est confié à l'entreprise ecomouton dont une bergère expérimentée vieillera à la bonne santé des animaux. Il vous est demandé de ne pas les nourrir ni de mettre de désherbant à proximité des clôtures de leurs parcs, il en va de leur survie.

Site internet ecomouton.fr, page Facebook et numéro de signalement : 09 67 22 42 33



■ Deux campagnes d'élagage

Suite à la première campagne du 7 au 24 décembre 2020 et afin de sécuriser et d'entretenir le patrimoine historique d'alignements d'arbres et des parcs et jardins, la Ville de Gien a procédé à une nouvelle campagne d'élagage entre le 25 janvier et le 05 février 2021 : sur une partie de la rue des mésanges et sur des érables et des prunus de la route de Bourges.

■ Première campagne en décembre : le quai Guérin



■ L'achat de vélos à assistance électrique subventionné

Pour obtenir la subvention de la Communauté des Communes Giennoises (35% du prix du vélo avec un plafond de la subvention à 420 € et dans la limite des crédits ouverts), il convient de fournir le certificat d'homologation du cycle signé du vendeur et présenter un justificatif de domicile (dans le périmètre de la CDCG) datant de moins de trois mois.

Règlement et documents : <https://www.legiennois.fr/legiennois-actualites/1654-subvention-aux-giennois-pour-l-acquisition-d-un-velo-a-assistance-electrique>



Travaux préalables à l'aménagement de la rue B. Palissy

- Quartier place de la Victoire (branchements plomb)
- Rue Bernard-Palissy (branchements plomb et remplacement d'une partie d'une canalisation d'adduction d'eau potable).

Ces travaux seront suivis par ceux de remplacement de la canalisation et des compteurs de gaz, avant que la Communauté des Communes Giennoises ne fasse des travaux de voirie rue des Minimes et démarre la requalification de la rue Bernard-Palissy en septembre (jusqu'à la fin d'année).

AUJOURD'HUI

- > Rue à sens unique avec stationnement longitudinal sur la chaussée.
- > Présence anecdotique de végétation sous forme de feuillaison suspendue mais aussi de pots en bacs servant de chicane pour ralentir la végétation.



DEMAIN

- > Intégration des stationnements dans une bande ponctuelle de végétation arborée et arbustive.
- > Intégration des chicanes dans l'aménagement avec des plantations de pleine terre, en veillant au passage des gros véhicules et des pompiers.



■ Schéma de principe non contractuel

Travaux en cours et à venir

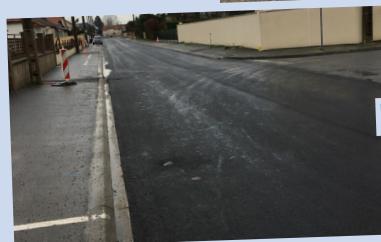
- Rue du Pont Boucherot : 134 000 €ttc (première tranche, février/mai)
- Route de Briare à Arrabloy (gros entretien, été)
- Entrée nord entre le giratoire de la RD44 (route de Lorris) et le giratoire de La Saulaie (été)

Travaux réalisés

- Rue de Tournai (février) : 81 690 €ttc
- Rue Paul Michelet (février) : 45 210 €ttc
- Rue Parmentier (janvier et février)



■ Rue de Tournai



■ Rue Paul Michelet

■ Rue du Pont Boucherot



■ Félicitations aux lauréats des concours

Merci à tous ceux qui participent à l'embellissement de notre ville que ce soit avec les illuminations de Noël ou par le fleurissement.

■ Concours des maisons fleuries 2020, réunion du jury 6 juillet 2020

■ Première catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue

Prix Ville de Gien : Mme Blanche Deleuze / **Mentions très bien** : Mme Jeannie Tanguy, M. Mme Alain et Viviane Douineau, M. Jean-Paul Czornenka, Mme Laurence Bodier, M. Mme Marc et Armanda Billereau, Mme Danielle Poirier, M. Richard Papin / **Mentions bien** : Mme Chantal Delpéch, Mme Danièle Bourdois, M. Alain Solivo, Mme Suzie Wambeke, M. Mme Maurice et Rose Williot, Mme Rosa Darvey, M. Roland Lebrun, Mme Gisèle Saenz-Torrès, Mme Lucinda Duarté, M. Mme Raymond et Janine Auger, Mme Chantal Garnier, M. Jean-Pierre Allard, Mme Michelle Fagart. / **Mentions assez bien** : Mme Eliane Loiseau, Mme Colette Naquin, M. Gérard Coutellier, Mme Marie-Hélène Seddiki, Mme Michelle Gondange, M. Mme André et Lucette Pellerin, M. Claude Cochet, M. Mme Christian et Marie-Pierre Vilain, Mme Adèle Gache / **Mentions satisfaisant** : M. Jean-Michel Borde, Mme Martine Caffin, Mme Marcelle Vétois, Mme Colette Beltoise, Mme Monique Lebeurre, Mme Soraya Seddiki, M. Claude Tagot, M. Alain Tagot et Mme Nadine Billard, Mme Josette Borde, M. Olivier Pommier / **Pas de mention** : M. Daniel Lobry.

■ Deuxième catégorie : habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public

Prix Ville de Gien : Mme Claudine Loiseau, Mme Marie-José Presne / Mention assez bien : Mme Véronique Gache et M. Didier Pouget / Mention satisfaisant : M. André Célerier.

■ Troisième catégorie : établissements ou structures recevant du public avec ou sans jardin

Prix Ville de Gien : Mme Frédérique Chenu
Mention assez bien : Association « Bien vivre ensemble ».

■ Concours des illuminations 2020, réunion du jury 28 décembre 2020

■ Première catégorie : maisons, jardins ou espaces adéquats

1^{er} : Mme Laurence Bodier, 2^e : M. Claude Cochet, 3^e : M. Roger André, 4^e ex : M. Tomas Escandon, 4^e ex : Mme Suzie Wambeke, 6^e : M. Roger Félix, 7^e : Mme Soraya Seddiki, 8^e : M. Philippe Carré, 9^e : Mme Marie-José Lemoine, 10^e : Mme Nicole Allard, 11^z : Mme Aude Venon, 12^e : Colette Chopineau.

■ Deuxième catégorie : façades, fenêtres et balcons dont logements locatifs

1^{er} : Mme Rajini Satheeshumar, 2^e : Mme Colette Naquin, 3^e : M. Laurent Menard, 4^e : Mme Marie Robert, 5^e : Laurence Pouyanfor.

■ Troisième catégorie : commerçants

1^{er} : La Chocothèque - M. Nicolas Doreau, 2^e : Allianz - Mme Sandrine Courtaillier, 3^e ex : Alexandra coiffure - Mme Alexandra Rasle, 3^e ex : Boucherie Lucas - Mme Odile Lucas, 5^e : Au comptoir du bien-être - Mme Morgane Colpin, 6^e : Beauté canine - Mme Monserraz Escandon.

■ Les 10 et 12 décembre 2020, les conseillers municipaux étaient conviés à une visite du CNPE de Dampierre en Burly.



■ Arbre de Noël dans les écoles de Gien.



■ École du Berry ▲
■ École des Montoires ►



■ Des conseillers municipaux jeunes soucieux du cadre de vie, de la solidarité et en attente de nouvelles activités pour les jeunes

Le 13 janvier 2021, Zyneib El Benaissaiti, a été élu Maire Jeune : « Depuis longtemps la voix des jeunes giennois et des jeunes d'Arrabloy n'était pas assez écoutée. (...) Représenter les jeunes giennois et les jeunes d'Arrabloy et leurs envies, voilà ce qui me pousse à être là aujourd'hui. De plus, je voudrais participer aux projets et soutenir les idées qui sont les plus intéressantes afin d'améliorer les conditions de vie de cette nouvelle génération. »



■ Francis Cammal et Zyneib El Benaissati

■ Intervention de l'association pour le don d'organes et de moelle osseuse.



■ De gauche à droite : Tyfenn Joubert et Béatrice Guillet, bénévoles de l'ADOT 45, et Francis Cammal, maire de Gien.

Mercredi 20 janvier, Francis Cammal, maire de Gien, avait invité l'ADOT 45 à présenter ses activités aux conseillers municipaux en préambule de la réunion plénière. Un diaporama concocté par Tyfenn Joubert a présenté les deux axes de l'ADOT 45 : sensibiliser au don d'organes et au don de moelle osseuse. Puis deux vidéos réalisées par Béatrice Guillet ont été projetées : un témoignage de Florence, donneuse de moelle osseuse et un témoignage de Christelle, receveuse de moelle osseuse. C'était la première fois que l'ADOT 45 intervenait auprès d'élus, expérience que les bénévoles sont prêtes à renouveler.

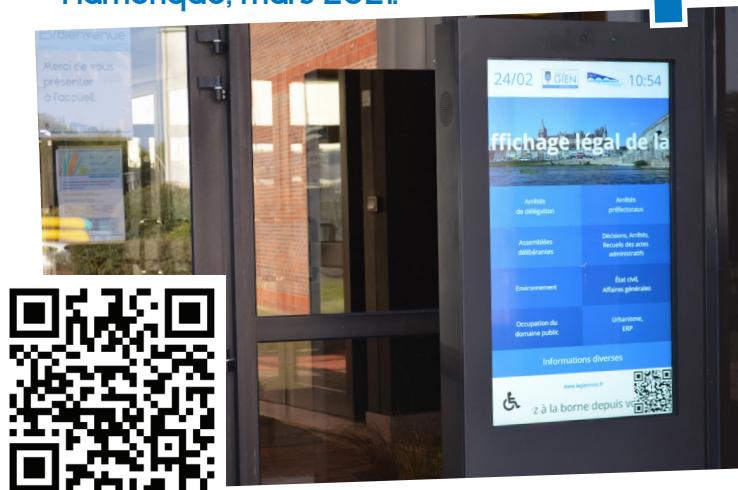
Pour contacter l'ADOT 45 :
franceadot45@laposte.net
<https://www.facebook.com/adot45/>

■ La Communauté des Communes Giennoises adhère au CAUE du Loiret.

L'adhésion de la Communauté des Communes Giennoises (CDCG) et de l'ensemble de ses communes membres à l'association du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Loiret présente un intérêt au regard de sa mission d'intérêt général d'accompagnement dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. Désormais, tout habitant de la CDCG peut consulter le CAUE, 36 quai du Châtelet 45000 Orléans - contact@caue45.eu.

Merci de prendre rendez-vous avant votre visite et de remplir le formulaire :
https://www.caue45.fr/conseiller_les_particuliers

■ Mise en service de l'affichage légal numérique, mars 2021.



■ La borne d'affichage installée devant le centre administratif et sur smartphone en scannant le QR-code.

Finances 2021

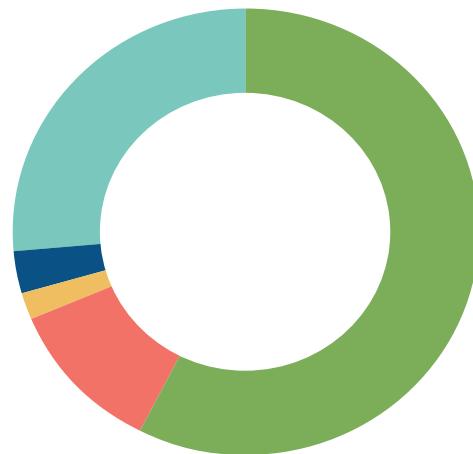
- Budget principal
- Service de l'eau potable
- Service de transport



Budget Principal :

Le budget principal de la commune a été voté le 10 février 2021. Le Conseil municipal a validé des efforts d'économie sur les dépenses de fonctionnement (sans réduire le niveau de subvention aux associations) et les subventions à la Ville notifiées par les partenaires ont pu être prises en compte.

Répartition des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021



Fonctionnement

		Budget primitif 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
70	Ventes, produits et prestations de services		1 244 180
73	Impôts et taxes		11 008 000
74	Dotations et participations		1 997 000
75	Autres produits de gestion		164 109
77	Produits exceptionnels		10 000
002	Excédent reporté		
013	Atténuation des charges		5 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		4 000
011	Charges à caractère général	3 537 686	
012	Charges de personnel	7 719 324	
65	Autres charges de gestion	1 530 402	
014	Atténuation de produits	385 000	
66	Charges financières	225 000	
67	Charges exceptionnelles	4 000	
22	Dépenses imprévues	25 000	
023	Virement à la section d'investissement	475 877	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	530 000	
Total Fonctionnement		14 432 289	14 432 289

57%* (7.7 M€)	Dépenses de personnel
26% (3.5M€)	Dépenses générales (fluides, consommables...)
11% (1.5M€)	Autres dépenses dont subventions aux associations
3% (385 K€)	Autres dépenses (régularisations et fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)
2% (225 K€)	Intérêts de la dette

* Moyenne de 56% pour la strate des communes de 10 000 à 30 000 habitants (source : AMF-Banque Postale - Novembre 2017)

Répartition des dépenses d'investissement du budget primitif 2021

■ En matière d'investissement, la priorité est donnée à la réhabilitation du patrimoine existant, avec la volonté d'améliorer les performances énergétiques lorsque c'est possible. La restauration en cours de la Maison des Alix sera suivie de la rénovation de l'Hôtel de Ville et de l'école de la Gare.



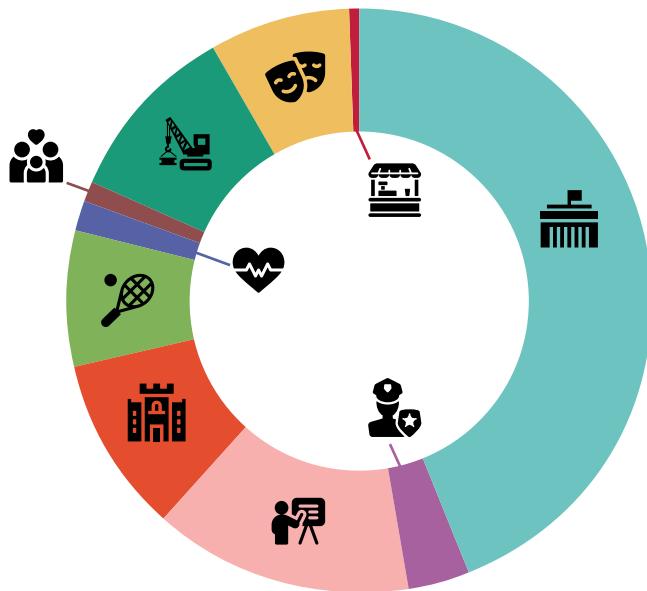
Investissement

		Budget primitif 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		570 000
13	Subventions d'investissement		417 105
16	Emprunts et dettes assimilées hors cautions		1 172 465
165	Emprunts et dettes assimilées : cautions		25 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		530 000
024	Produits des cessions d'immobilisations		500
021	Virement de la section de fonctionnement		475 877
16	Emprunts et dettes assimilées (dont cautions)	965 000	
20	Immobilisations incorporelles	138 080	
21	Immobilisations corporelles	852 798	
23	Immobilisations en cours	1 231 069	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 000	
Total Investissement		3 190 947	3 190 947
Total Général (Fonctionnement + Investissement)		17 623 236	17 623 236

39%	1.2 M€ Projets sur le territoire
30%	965 000 € Remboursement du capital de la dette
27%	852 798 € Besoins matériels et réserves foncières
4%	138 080 € Logiciels et études

■ En 2021, la Ville de Gien consacre 17.6 M€ à la mise en œuvre des politiques publiques (en fonctionnement et en investissement).

Budget 2021 de la Ville de Gien en chiffres :



	6 M€	Services de l'administration (état civil, communication, cérémonies patriotiques...)
	3 M€	Éducation
	2.2 M€	Aménagement et cadre de vie
	1.8 M€	Patrimoine de la Ville de Gien
	1.6 M€	Culture
	1.2 M€	Sport et Jeunesse
	0.9 M€	Sécurité, salubrité publique et citoyenneté
	0.6 M€	Interventions sociales et santé
	0.2 M€	Famille et solidarité giennoises
	0.1 M€	Foires et marchés

■ La part communale des impôts payée par les Giennois et les Arrablésiens n'augmente pas :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2008 (+3.5%)	14.69	20.70	50.38
Taux 2009 (+2.5%)	15.06	21.22	51.64
Taux 2010-2013	15.06	21.22	51.64
Taux 2014-2020	14.98	21.11	51.38
Taux 2021	Réforme : taux gelé	21.11	51.38

■ Le budget du service de l'eau potable a été approuvé avec une surtaxe identique depuis 2014 à 0.29 € HT le m³.

Exploitation

		Budget Eau 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
70	Produits et services		313 000
76	Produits financiers		6 000
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		13 500
002	Excédent reporté		0
011	Charges à caractère général	69 000	
012	Charges de personnel	12 000	
65	Autres charges de gestion courante	10	
66	Charges financières dont ICNE	25 000	
67	Charges exceptionnelles	1 500	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	153 728.13	
023	Virement à la section d'investissement	71 261.87	
Total Exploitation		332 500	332 500

Investissement

		Budget Eau 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		153 728.13
021	Virement de la section de fonctionnement		71 261.87
001	Excédent reporté		0
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000	
21	Immobilisations corporelles	20 000	
23	Immobilisations en cours	91 490	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 500	
Total Investissement		224 990	224 990
Total Général (Exploitation + Investissement)		557 490	557 490



■ Le budget primitif du service de transport à vocation sociale (service gratuit pour les usagers donc financé par le budget principal de la Ville) a également été approuvé. Deux citybus circuleront bientôt sur deux lignes repensées.

Fonctionnement

		Budget Transport 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
77	Produits exceptionnels (subvention de la Ville)		210 300
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections		0
002	Excédent reporté		0
011	Charges à caractère général	63 000	
012	Charges de personnel	130 000	
66	Charges financières	300	
67	Charges exceptionnelles	1 000	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 000	
Total Fonctionnement		210 300	210 300

Investissement

		Budget Transport 2021 (€)	
		Dépenses	Recettes
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		16 000
16	Emprunts et dettes assimilées (emprunt d'équilibre)		141 700
001	Excédent reporté		0
16	Emprunts et dettes assimilées	7 700	
20	Immobilisations incorporelles	0	
21	Immobilisations corporelles	150 000	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	
Total Investissement		157 700	157 700
Total Général (Fonctionnement + Investissement)		368 000	368 000

Expression de l'opposition

NB : à l'heure de boucler cette édition, aucun texte ne nous a été adressé par les membres de la liste « Ensemble pour Gien-Arrabloy » de Mme de Crémiers.

Chères Giennaises, chers Giennois,

■ Plus que jamais, nous vous adressons nos vœux sincères et chaleureux et réaffirmons notre solidarité avec chacun d'entre vous.

Cette crise sanitaire a bouleversé nos vies personnelles, professionnelles et scolaires. Ceci appelle de nouvelles réponses, tant sur le plan national que local et, plus encore, des pratiques innovantes dans la gestion de la commune et la réflexion à mener autour de sa gouvernance.

C'est pourquoi il s'agira à l'avenir de laisser une véritable place à l'écoute et au dialogue constructif, ainsi qu'à l'ouverture d'esprit, sans parti pris, ni blocage de principe.

C'est dans cet esprit d'ouverture que nous avons émis un avis favorable lors du débat d'orientations budgétaires, puisqu'il reprend en grande partie les projets que l'ancienne mandature avait initiés dans le respect de l'équilibre budgétaire.

En revanche, nous ne pouvons que regretter de ne pas avoir pu donner notre avis sur nombre de dossiers, notamment le plan de circulation ou l'achat des lettres géantes GIEN (17 830€) que nous avons découvert. Il en est de même pour les horaires de certaines commissions fixés à 14 heures, qui, de fait, empêchent la présence des élus en activité.

Un regard neuf et des pratiques repensées nous semblent plus que jamais nécessaires, en réponse aux défis actuels et futurs. Car la politique municipale doit, elle aussi, se réinventer.

Ainsi en 2021, notre force de réflexion et de proposition demeure inchangée, résolument au service de nos administrés. Prenez soin de vous, restons mobilisés pour construire un avenir commun.

Liste d'opposition de Christian Bouleau
« Avec vous et pour vous »

Nadine Quaix, Stéphanie Flandry, Alain Colpin, Alain Fagart.

■ Dites le nous :

Une idée à proposer, un avis à partager avec vos élus, complétez ce rapide formulaire et déposez-le dans le bâtiment municipal le plus proche. Vous pouvez également écrire par mail : gienmaville@gien.fr

*Gien,
ma Ville*

■ Dites le nous :

Conformément aux règlements sur la protection des données (RGPD), les informations recueillies sur ce formulaire ne seront pas enregistrées et seront utilisées uniquement pour vous apporter une réponse.

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Votre idée : _____

Agenda

Attention : la programmation de ces événements peut varier en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée au Covid-19.

■ Avril

7	Conseil Municipal
10	« Le Band Magnétique » - St-Gondon - 20h30

■ Mai

7	« Darwin Live Cinéma » - Auditorium - 20h30
8	Cérémonie patriotique
9	« Ciuc » - Langesse - 16h
26	Conseil Municipal
28	« Black Boy » - Auditorium - 20h30 Fête des voisins
29	SALON DU LIVRE JEUNESSE ESPACE CULTUREL - À PARTIR DE 10H

■ Juin

5	« The Yellbows » - Poilly-lez-Gien - 19h
12	« Picon Mon Amour » - St-Gondon - 19h
18	Festival de sully - Église de Gien Cérémonie patriotique
19	« La Guerre des Boutons » - Le Moulinet - 21h
21	Fête de la musique
23	Conseil Municipal

■ 31 juillet et 1^{er} août : Comice agricole



■ Votre
Application
« Gien, ma
Ville » ▶



▶ Google Play

▶ App Store

Pratique :

■ Mairie de Gien

3 chemin de Montfort - 45500 Gien

Tél : 02 38 29 80 00

Mail : mairie@gien.info

 Facebook : Ville de Gien

 Youtube : Ville de Gien



www.legiennois.fr

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h

Le vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h30

État civil

Espace Gonat

Rue de l'ancien Hôtel Dieu - 45500 Gien

Tél : 02 38 05 11 93

Mail : mairie.etatcivil@gien.info

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h

Vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h

Samedi : 8h30/12h

■ Mairie d'Arrabloy

12 rue du Château - 45007 Arrabloy

Tél : 02 38 67 26 68

Mail : mairie.arrabloy@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi, mardi et mercredi : 13h30/17h30

Jeudi : 8h30/12h

Vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h30

Accueil de loisirs « May Soua Moua »	__02 38 38 03 73
Accueil Parents/Enfants « l'Envolée »	__02 38 67 71 21
Affaires Scolaires	_____02 38 05 19 11
Centre Administratif	_____02 38 29 80 00
Cimetière	_____02 38 67 08 21
Citoyenneté	_____02 38 29 32 75
École de musique	_____02 38 05 19 55
École d'Arts Plastiques	_____02 38 05 19 45
Espace Culturel	_____02 38 05 19 45
État Civil	_____02 38 05 11 93
Médiathèque	_____02 38 05 19 51
Multi Accueil « Les Petits Princes »	__02 38 67 71 21
Passeport et CNI	_____02 38 05 15 21
Point d'Accès au Droit	_____02 38 37 11 36
Pôle Social D ^r Pierre Charles	_____02 38 05 16 50
Pôle Sports et jeunesse	_____02 38 05 19 12
Police municipale	_____02 38 67 21 84
Politique de la Ville	_____02 38 67 78 15
Prévention spécialisée	_____02 38 67 78 15
Relais Assistants Maternels	_____02 38 38 20 64
Smictom	_____02 38 05 06 75
Stade Nautique	_____02 38 67 69 54

Si vous avez des commentaires sur votre magazine « Gien, ma Ville » :
gienmaville@gien.fr